

Commune de Santenay

Informations financières essentielles et engagements

BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT

En application de l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif s'équilibre à la somme de **1 126 531 €** pour la section de fonctionnement et **1 086 531 €** pour la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : **40 000 €** (montant engagés du lotissement)

Recettes de fonctionnement : **70 000 €** (vente des derniers lots)